



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-2,

Vu le Code de la route, en particulier l'article R 417-10,

Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,

Vu la demande en date du 29 Avril 2025 formulée par Monsieur Thomas DUPRÉ, pétitionnaire, relative à l'organisation du Forum de l'Insertion à Thiers.

Considérant qu'afin d'assurer le bon déroulement de ce forum, il convient d'autoriser le pétitionnaire à occuper le domaine public.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public Place Antonin Chastel le **Mardi 03 Juin 2025 de 08 heures à 13 heures.**

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire devra installer la signalisation réglementaire et défèrera à toute injonction des autorités de police afférente à la sécurité des personnes et des biens et devra se soumettre aux directives du plan Vigipirate en cours. Les lieux devront être rendus propres et débarrassés de tous détritus, déchets ou autres salissures au terme du délai accordé.

ARTICLE 3 : Toute infraction sera constatée et réprimée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers, Monsieur le Maire et Monsieur Thomas DUPRÉ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 12 Mai 2025
L'Adjoint Délégué à la Sécurité,



Sylvain HERMAN

Adjoint Délégué à la Sécurité

Le présent arrêté est délivré à l'ensemble des personnes qui doivent en prendre connaissance et qui sont tenues de le respecter. Il est également délivré à l'ensemble des personnes qui doivent en prendre connaissance et qui sont tenues de le respecter.

17/05/2025

Le présent arrêté est délivré à l'ensemble des personnes qui doivent en prendre connaissance et qui sont tenues de le respecter.

Le présent arrêté est délivré à l'ensemble des personnes qui doivent en prendre connaissance et qui sont tenues de le respecter.

Le présent arrêté est délivré à l'ensemble des personnes qui doivent en prendre connaissance et qui sont tenues de le respecter.

Le présent arrêté est délivré à l'ensemble des personnes qui doivent en prendre connaissance et qui sont tenues de le respecter.